

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2022.06.04  
Séance du 29 septembre 2022**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15      Date de la convocation :  
- en exercice : 15      23 Septembre 2022  
- présents : 15

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD (arrivée à 20h45), Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Boris RIGAUDON a été nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**  
Modification du règlement de la cantine et de la garderie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le règlement de la cantine et de la garderie.

Après lecture du nouveau règlement, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à le valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

✓ approuve la modification du règlement intérieur des services de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire applicable dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022 (règlement modifié annexé à la délibération).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 30 septembre 2022 et publication le 30 septembre 2022

Caroline DI VINCENZO



Maire de La Chapelle d'Aurec

**AR Prefecture**

043-214300584-20220929-DEL\_2022\_06\_04A-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022